

L'Accueil de Loisirs s'engage à :

- Elaborer un projet pédagogique qui garantira un programme d'animation adapté aux différentes tranches d'âge
- Assurer la sécurité des enfants
- Prendre en compte les besoins des enfants (Activités, temps de repos, temps calme)

Le règlement intérieur pourra être complété si des modifications sont nécessaires.

Les usagers s'engagent à respecter :

- **Les modalités d'inscription**
- **Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs**
- **Son règlement intérieur**

Le tuteur légal de l'enfant (Nom, Prénom)

Madame, Monsieur (Nom, prénom)

Demeurant

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs « LE MONDE BABAUDUS » pour la tranche d'âge 3 – 12 ans et en accepter toutes les clauses.

Pris connaissance le , à

Pour engagement,

Signature des parents

Signature du Directeur de l'ALSH

Signature du Maire de Rochechouart

8 - Effets personnels

L'Accueil de Loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse d'objets personnels (jeux, jouets, bijoux, etc...). Il est demandé aux familles de marquer les vêtements, les « doudous ». Un objet jugé dangereux pourra être confisqué par l'animateur et remis aux parents.

9 - Activités spécifiques

L'enfant et les parents sont informés par l'équipe d'animation que des activités spécifiques sont prévues. Nous rappelons tout de même que les parents doivent s'informer eux-mêmes des activités proposées.

- **Pour la Piscine** : prévoir un maillot de bain, un bonnet de bain et une serviette au nom de l'enfant.

- **Pour le sport en salle** : prévoir des baskets ou tennis.

- **Pour les sorties** : prévoir des vêtements adaptés au temps (cha peau de soleil, vêtement de pluie, bottes, ...) et à l'activité.

- **Pour les activités nautiques** : prévoir une tenue de rechange. Fournir un brevet de 25 ou 50 mètres ainsi qu'un certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités nautiques ou sportives datant de moins de 3 mois.

10 - Règles de vie

Pour un bon déroulement de la vie à l'Accueil de Loisirs, l'enfant, sous la responsabilité des animateurs, est amené à respecter un ensemble de règles :

Respect de l'autre

- pas d'agression physique ni verbale.
- chacun doit montrer aux autres le respect qu'il attend pour lui-même.
- acceptation de l'autre dans sa culture, dans sa différence.

En cas de comportement contraire aux valeurs de la structure, les parents seront avisés pour venir chercher leur enfant. Dans ce cas, la facturation sera établie comme si l'enfant avait été normalement accueilli.

Respect du matériel/des locaux lors de leurs utilisation

Le matériel est la propriété de la commune de Rochechouart. Il est destiné à un usage collectif. Pas de détérioration (pas de graffitis ou de « tags »).

EN CAS DE MANQUEMENT GRAVE A CES REGLES, ET DE MANIERE GENERALE, LE RESPONSABLE POURRA SANCTIONNER TOUTE ATTITUDE QUI METTRAIT EN DANGER LA VIE DU GROUPE. CES SANCTIONS POURRONT ALLER JUSQU'A L'EXCLUSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS, SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR ET PAR DECISION DE L'AUTORITE TERRITORIALE.

Par ailleurs, toute détérioration de biens publics donnera lieu au remboursement des frais de remise en état.

Prise d'effet de ce règlement, le **1^{er} septembre 2019**.

Règlement intérieur 2019-2020

Les mercredis

ALSH « Le Monde de Babaudus »

3 - 12 ans

Ville de Rochechouart

1 - Renseignements pratiques

Ce règlement intérieur concerne l'Accueil de Loisirs « Le Monde De BABAUDUS » pour la tranche d'âge des 3-12 ans pour les mercredis.

Les locaux sont situés à l'école élémentaire Hubert Reeves - 2 Rue Pasteur, 87600 Rochechouart. La structure principale d'accueil est située côté Tilleul. Elle est appelée « L'ABECEDAIRE ».

Cette structure d'animation fait l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services de la Direction Départementale Jeunesse et Sports. Elle est gérée par le Service Animation locale de la commune de Rochechouart.

2 - Modalités d'inscriptions

Le document d'inscription obligatoire, est fourni sur la plaquette, qui est transmise par les écoles de Rochechouart régulièrement. Vous pouvez la retrouver sur le site de la ville de Rochechouart ou directement à la Mairie. Le document est à remettre avant la date indiquée aux agents ou animateurs qui assurent les garderies ou à l'accueil de la mairie. Cette inscription permet surtout de mieux prévoir le nombre de repas et d'ajuster l'encadrement des enfants par des animateurs (vacataires ou titulaires).

Tout enfant qui ne sera pas inscrit par ses parents peut se voir refuser l'accès à l'ALSH (il existe un taux d'encadrement par tranche d'âge que nous ne pouvons dépasser).

Un dossier d'inscription devra être **obligatoirement** complété et signé par les parents à la première inscription.

Les documents suivants devront être fournis :

- Une attestation d'assurance couvrant les activités périscolaires.
- Pour les personnes bénéficiant de la C.M.U (Couverture Maladie Universelle), une attestation de prise en charge.
- La photocopie du Passeport Vacances Jeunes CAF.
- L'avis d'imposition du parent inscrivant l'enfant.
- La photocopie des vaccins.

3 - Tarification au 1^{er} septembre 2019

| Enfants commune + extérieur | QF 1 (€) 0,00 à 700,00 | QF 2 (€) 700,01 à 999,99 | QF 3 (€) 1,000 et plus |
|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 1/2 journée sans repas | 4,10 | 4,60 | 5,10 |
| 1/2 journée avec repas | 6,50 | 7,00 | 7,50 |
| Journée avec repas | 8,60 | 9,10 | 9,60 |

QF = revenu fiscal de référence / 12
nombre de part



Ville de
ROCHECHOUART
www.rochechouart.com



4 - Facturation

La facturation sera réalisée par le service animation entre chaque période de vacances scolaires :

La facturation sera toujours établie au **nom de la personne qui inscrit l'enfant.**

- Le coût de la prestation est calculée en fonction de votre quotient familial qui s'appuie sur votre **avis d'imposition**. Si celui-ci n'est pas fourni, la tarification la plus élevée vous sera alors appliquée.

- Si vous êtes la personne qui inscrit l'enfant et que vous souhaitez utiliser des **passports CAF** au nom de votre conjoint, vous devrez préalablement joindre une autorisation de sa part.

Absence :

- En cas d'absence programmée, la personne ayant inscrit l'enfant devra obligatoirement prévenir le service animation par courriel jeunesse@rochechouart.com au maximum le vendredi soir précédent le mercredi où l'enfant devait être accueilli.
- En cas d'absence exceptionnelle pour maladie, le service devra être informé de la même façon par courriel avant 10h le jour d'accueil. Dans ce cas particulier, un certificat médical devra également être transmis au service dans un délai de 48h maximum.

Le non-respect de ces différents points entraînera automatiquement la facturation de la prestation comme si l'enfant avait été présent.

5 - Moyens de paiement

Nous vous proposons différents moyens pour régulariser votre paiement :

- Directement à la trésorerie : Espèces, chèque, carte bleue .
- Par internet sur le site de la ville de Rochechouart
- Par prélèvement SEPA

6 - Le fonctionnement des mercredis

A - Les horaires

L'accueil / garderie

- de 7h15 à 9h00
- de 17h30 à 18h30 fin de journée et fermeture de l'ALSH

Les enfants sont récupérés, par la personne désignée par le responsable de celui-ci.

Les temps d'animation

- ½ journée Matin sans repas = 9h00 - 12h15
- ½ journée Matin avec repas = 9h00 - 13h30
- ½ journée Après-Midi sans repas = 13h30 - 17h30
- ½ journée Après-Midi avec repas = 11h50 - 17h30
- Journée complète = 9h - 17h30

Les activités ont lieu dans les deux salles principales prévues à cet effet ou sur les espaces extérieurs de l'ALSH, mais peuvent bien sûr aussi avoir lieu à l'extérieur du site.

Il est **impératif** de respecter les horaires d'arrivées et départs pour une meilleure organisation interne.

En cas de retards répétés, la facturation la plus haute pourra alors être appliquée. Dans le pire des cas, un nouvel accueil pourra être refusé.

B - Le transport

Nous pourrions être amenés à transporter vos enfants avec le minibus du service ou en bus avec une compagnie de transport professionnelle.

C - Le Personnel

L'équipe de l'accueil de Loisirs « LE MONDE DE BABAUDUS » est composé :

- d'un Directeur (BAFD ou DEJEPS)
- d'animateurs qualifiés BAFA ou stagiaires BAFA,
- de personnel de service, agents municipaux.

D - Le Taux d'Encadrement

Animations en Accueil de Loisirs en périscolaire dans le cadre d'un PEDT « Plan mercredi » à l'exception de certaines activités demandant un encadrement spécifique : piscine, activités nautiques... :

Enfants de - 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
Enfants de + 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants

Cette disposition garantit le respect de la législation en vigueur établi par le ministère et la DDCSPP.

L'ensemble du personnel est placé sous l'autorité du responsable de l'Accueil de Loisirs.

E - Restauration

La cuisine centrale de la commune de Rochechouart fournit : la collation du matin, le déjeuner (à lieu au restaurant scolaire), le goûter, les ingrédients des ateliers cuisines et le pique-nique. En fonction du lieu de l'activité, il arrive parfois que le pique-nique soit fourni par les parents eux-mêmes.

7 - Santé – Hygiène

Tout problème concernant l'état de santé de l'enfant doit être signalé au responsable dès l'arrivée de l'enfant.

Les médicaments ne seront donnés que sur prescription médicale et autorisation des parents.

Pour tout problème médical en cours de journée, les parents seront informés immédiatement par téléphone et devront se tenir disponibles pour venir chercher leur enfant. La facturation sera établie comme si l'enfant avait été normalement accueilli.

Pour tout problème grave, la direction de l'ALSH sollicitera immédiatement les services de secours nécessaires.

L'enfant arrive propre à l'Accueil de Loisirs.



Scannez & découvrez



Service animation : 05.55.43.00.89
Responsable : 07.75.20.81.72
Garderie matin & soir : 06.30.86.76.62
jeunesse@rochechouart.com

Accueil de Loisirs «Le Monde de Babaudus»
Groupe Scolaire H.Reeves
Cour des Tilleuls
Rue Pasteur - 87600 Rochechouart

